



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières

Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe

Commune Vo 2

PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUE

PCC Elaboré en	Janvier 2026
Contingences couvertes	Erosion des sols, Sécheresse/crise alimentaire, Feux de végétation/incendies
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Décembre 2028



Mise en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Sommaire

Liste des acronymes	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des figures	iv
Introduction	1
1 PROFIL DE LA COMMUNE	2
1.1 Cadre biophysique et administratif	2
1.1.1 Localisation et relief de la commune	2
1.1.2 Hydrographie.....	2
1.1.3 Climat.....	2
1.1.4 Végétation et faune.....	2
1.1.5 Sols.....	3
1.1.6 Organisation administrative	3
1.2 Cadre socio-économique	3
1.2.1 Évolution de la population	3
1.2.2 Activités socio-économiques.....	3
1.3. Cartographie des aléas	4
Alea 1 : inondations	4
Alea 2 : vents violents.....	5
Alea 3 : incendies/feux de végétation	5
Alea 4 : Erosion pluviale/des sols	5
Alea 5 : épidémies/ épizooties/épiphyties	5
Alea 6 : Sécheresse	5
Aléa 7 : Pollution	5
2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES.....	6
3 SCENARI ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS	7
3.1 Définition des scénarii.....	7
3.1.1 Contingence 1 : Érosion pluviale/des sols.....	7
3.1.2 Contingence 2 : Sécheresse/crise alimentaire	7
3.1.3 Contingence 3 : Feux de végétation/incendies	8
3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles	8
3.2.1 Cas de la contingence 1 : Érosion pluviale/des sols.....	8

3.2.2	Cas de la contingence 2: Sécheresse/crise alimentaire.....	8
3.2.3	Cas de la contingence 3 : feux de végétation/incendies	9
4	CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE.....	9
4.1	Capacités des acteurs d'intervention	9
4.2	Hypothèses de planification	12
4.2.1	Hypothèses de planification de la contingence 1 : Érosion pluviale/des sols ..	12
4.2.2	Hypothèses de planification de la contingence 2 : sécheresse/crise alimentaire	13
4.2.3	Hypothèses de planification de la contingence 3 : feux de végétation/incendies	13
5	PLAN DE REPONSE	15
5.1	Plan de réponse de la Contingence 1 : Erosion pluviale/des sols.....	15
5.2	Plan de réponse de la Contingence 2 : Sécheresse/crise alimentaire	16
5.3	Plan de réponse de la Contingence 3 : feux de végétation/incendies.....	17
6	BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE.....	18
7	COORDINATION ET GESTION DES URGENCES	19
	Conclusion	20
	Annexes	21
	Annexe 1 : Glossaire	21
	Annexe 1 : Budget détaillé du plan de réponse à l'érosion pluviale/des sols	22
	Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse à la sécheresse/crise alimentaire.....	25
	Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux feux de végétation/incendies	27
	Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires	31

Liste des acronymes

ANPC	: Agence Nationale de la Protection Civile
ANADEB	: Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base
CIPLEV	: Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent
CNAR	: Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés
COSO	: Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée
CRT	: Croix Rouge Togolaise
CSP	: Corps des Sapeurs-Pompiers
DHAB	: Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DPS	: Direction Préfectorale de la Santé
DRPDAT	: Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS	: Force de Défense et de Sécurité
HI	: Humanité Inclusienne
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
MSGFPE	: Ministère de la Solidarité, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'Enfant
MATGLAC	: Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MDATEA	: Ministère Délégué de l'Aménagement du territoire, chargé de l'eau et de l'Assainissement
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MERFPCCC	: Ministère de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique
MSHPCSUA	: Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique, de la Couverture Sanitaire Universelle et des Assurances
MS	: Ministère de la Sécurité
MDMATCTPI	: Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire Chargé des Travaux Publics et des Infrastructures
OCDI	: Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	: Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAF	: Office National des Abattoirs et Frigorifiques
ORSEC	: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PCC	: Plan Communal de Contingence
PCIA	: Plan de Contingence Inter Agences des Nations Unies
PDC	: Plan Communal de Développement
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PEM	: Prise en Charge Médicale
PEP	: Poste d'Eau Potable
PNC	: Plan National de Contingence
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRC	: Plan Régional de Contingence
QUIBB	: Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNU	: Système des Nations Unies
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WANEP	: Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités	7
Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune Vo2	10

Liste des figures

Figure 1 : Carte des aléas de la commune	6
Figure 2 : Schéma de la coordination	19

Introduction

La région Maritime fait face aux effets dévastateurs de divers aléas aussi bien d'origine naturelle qu'anthropique. La fréquence de survenue de ces aléas ainsi que leurs impacts sont accrus depuis quelques années du fait des changements climatiques qui entraînent de plus en plus d'événements hydrométéorologiques extrêmes tels que les inondations, les vents violents, les tempêtes, etc. A cela s'ajoutent, les conflits intercommunautaires, les incendies, les feux de végétation, épidémies/épizooties/épiphyties, accidents de la circulation, risques liés au transport de matières dangereuses, érosion du sol, la pollution, etc. Cette situation est quasiment vécue par toutes les communes de la région, notamment celle de Vo 2 plus exposée à l'érosion et la dégradation des sols, aux incendies et feux de végétation, aux tempêtes/vents violents, aux inondations, aux poches de sécheresse, à la pollution des sols et de l'eau (salinisation, déchets industriels) et aux accidents de circulation ferroviaire.

On assiste ainsi, à des situations d'urgences occasionnant d'importants dégâts matériels et des pertes. L'impact croissant de ces situations auxquelles s'ajoutent les vulnérabilités de toutes natures représentent une menace constante sur la vie et les moyens de subsistance des populations sapant ainsi les efforts de développement de la commune.

Face à ces situations, le pays dispose d'un plan national de contingence (PNC) qui est décliné depuis 2021 en cinq (05) plans régionaux de contingence (PRC) pour prendre en compte les besoins particuliers de chaque région et garantir que les dispositions soient prises en anticipation d'une éventuelle situation d'urgence et de catastrophes.

Dans le souci de mieux prendre en compte les réalités locales des communautés à la base dans le contexte actuel de la décentralisation, il est nécessaire de décliner ces plans régionaux en plans communaux de contingences (PCC). Outil de planification d'une réponse coordonnée, le PCC met les acteurs d'intervention d'urgence dans une synergie d'actions pour une gestion efficace des situations d'urgence ou de catastrophes.

Le présent PCC est celui de la commune de Vo2 élaboré et validé par les acteurs locaux clés de Réduction des risques de catastrophes (RRC) sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Il s'articule autour de sept (07) points à savoir : le profil de la commune, la hiérarchisation des risques, les scénarii, les capacités de résilience de la commune, le plan de réponse, le budget, la coordination et gestion des urgences.

1 PROFIL DE LA COMMUNE

1.1 Cadre biophysique et administratif

1.1.1 Localisation et relief de la commune

Localisation : la commune Vo 2 dont le chef-lieu est Togoville est située au Sud-Est de la région Maritime et plus précisément dans la préfecture de Vo. Elle a une superficie de 108 Km² et est limitée au Nord par la commune Vo 1, au Nord-ouest par la commune Vo 4, au Sud par la commune Lacs 3, à l'Est par la commune Lacs 1 et à l'Ouest par la commune Zio 1.

Relief : Le relief est constitué essentiellement du plateau de Vogan-Attitogon-Togoville et limité par la dépression de Lama au Nord. Il domine sur son pourtour méridional le Lac Togo de 10 à 20 m de dénivellation. Le grand plateau de Vogan-Attitogon-Togoville est un assemblage de petits plateaux séparés par de petits cours d'eau.

1.1.2 Hydrographie

Le réseau hydrographique de la commune Vo 2 repose essentiellement sur le système lagunaire côtier qui a un régime subéquatorial. Caractérisé par deux crues annuelles, il est alimenté par les cours d'eau Zio et le Haho. L'intrusion d'eaux océaniques à travers l'embouchure à Aného rend saumâtres les eaux du système lagunaire. La salinité augmente en période d'étiage et n'est pas sans effet sur les eaux des aquifères peu profonds. La commune bénéficie des eaux de surface, mais la présence d'une nappe phréatique, liée à des affluents et des sous-affluents issus du bassin hydrographique du Mono, est plus pertinente.

1.1.3 Climat

La commune Vo 2 bénéficie d'un climat tropical caractérisé par deux saisons des pluies et deux saisons sèches, avec une température chaude et humide tout au long de l'année. Les pluies sont abondantes, mais il y a une diminution des précipitations entre juillet et septembre. Ce climat est sous la dominance de deux alizés antagonistes : le harmattan et la mousson. Les hauteurs de précipitations moyennes annuelles tournent autour de 860 mm/an environ et restent largement bimodale. L'évapotranspiration mensuelle présente des valeurs maximales durant les mois de février à avril, qui est une période de forte chaleur. Les valeurs minimales sont obtenues durant les mois de juin, juillet et août, correspondant à la période la plus fraîche de l'année.

1.1.4 Végétation et faune

La commune Vo 2 appartient à la zone écologique V, caractérisée par des formations végétales très dégradées de mosaïque d'îlots forestiers disparates, de reliques de forêts galeries, de savanes très anthropisées, de fourrés littoraux, de prairies halophiles ou marécageuses, de mangroves, de jachères et de cultures. Les ressources fauniques de la commune sont réparties en deux catégories : la faune terrestre qui se compose de quelques mammifères, des oiseaux et des reptiles et la faune aquatique qui comprend diverses espèces de poissons.

1.1.5 Sols

La commune Vo 2 se situe sur les formations sablo-argileuses et argilo-calcaires avec niveaux phosphatés de l'éocène. Elle dispose des sols ferralitiques (majoritaires), des sols hydromorphes, des sols halomorphes, etc. Sur le plan agronomique, les sols ferralitiques constituent d'excellentes terres recherchées pour des cultures vivrières ou industrielles.

1.1.6 Organisation administrative

La commune Vo 2 est l'une des quatre (04) communes de la préfecture de Vo. Elle est composée de deux (02) cantons qui sont Togoville et Anyronkopé avec neuf (09) villages (Togoville, Ekpui, Badougbé-Adjomé, Badougbé-Kéta, Kéta-Agbantokopé, Kéta-Akoda, Djankassè, Anyronkopé, Kouénou).

1.2 Cadre socio-économique

1.2.1 Évolution de la population

Tout comme dans l'ensemble de la préfecture de Vo, la population de Vo 2 connaît une très faible évolution dans le temps. Selon le recensement de 2022 (RGPH5, 2022), la population de la commune est de 24 396 habitants, soit une augmentation de 1 308 hbts par rapport à 2010. La commune est caractérisée par une population relativement jeune. S'agissant de la répartition par sexe, les chiffres révèlent que les femmes représentent 52,81 % de la population contre 47,19 % pour les hommes.

Densité et répartition spatiale de la population : La densité de la population de la commune Vo 2 est de 225,89 hbts/km². Cependant, on note un déséquilibre entre ses deux cantons en termes d'effectif de population. La majorité de la population communale vit dans le canton de Togoville (18 253) contre 6 143 à Anyronkope (RGPH 5).

Litiges/Conflits: La commune Vo 2 n'est pas épargnée par les problèmes liés aux litiges fonciers qui restent cependant de faible proportion. Les principaux problèmes fonciers sont liés à la délimitation des domaines entre les collectivités et entre différents membres d'une même collectivité, à l'instar du conflit foncier entre les villages de Djankassè, Kéta-Akoda et Agbantokopé.

Mouvements migratoires : Le phénomène migratoire est un fait dynamique dans la commune Vo 2, principalement dominé par les sorties de population. Il concerne 20,2% de la population dont 13,4% pour la migration interne et seulement 6,8% pour la migration internationale (RGPH5, 2022). L'extrême jeunesse de la population explique en partie la théorie des migrations de population masculine active à la recherche d'emploi.

1.2.2 Activités socio-économiques

L'économie locale est caractérisée par l'agriculture, le tourisme, la pêche, le commerce, l'artisanat et l'élevage. Les acteurs économiques dans la commune Vo 2 relèvent en majorité du secteur informel mis à part quelques structures hôtelières et de restauration. La plupart des acteurs évoluent sans véritables structures organisées, ne payant ni impôts ni taxes. La faible mécanisation de l'activité agricole entraîne chez les jeunes, un attrait pour les activités non

agricoles notamment : conducteurs de taxi-moto, commerçant d'essence frelatée, métayer, aide maçon, etc.

Production agricole : L'agriculture de la commune Vo 2 constitue la principale source de revenus de plus de 60% de la population et reste traditionnelle. Elle est pluviale malgré les nombreuses potentialités d'irrigation existantes. Suite à la surexploitation des terres agricoles disponibles, le rendement culturel est en régression continue chaque année. La main-d'œuvre agricole essentiellement constituée de femmes est rare et vieillissante.

Production animale : L'élevage de la commune est caractérisé par la production de petits ruminants (ovins et caprins), les volailles et les porcins. La plupart de ces animaux élevés sont en divagation, ce qui favorise la contamination des maladies infectieuses et complique les traitements vétérinaires. L'élevage est menacé par les parasitoses et surtout les pestes porcines et des volailles qui déciment les animaux certaines saisons.

Production artisanale : L'artisanat occupe une place importante dans le système de production de la commune Vo 2 et procure la majorité des emplois du secteur informel. Ce secteur est marqué par de nombreux corps de métiers principalement le tissage des pagens traditionnels. Les pratiques artisanales ayant pour base le « jonc » (un végétal utilisé comme matière première dans la conception d'articles divers tels que les sacs, les porte monnaies, les nattes, etc.) sont présentes dans la commune surtout à Ekpui.

Commerce : Le commerce occupe une place importante dans le milieu et est pratiqué majoritairement par les femmes. Les principaux types de commerce rencontrés sont le commerce de produits agricoles, d'alimentation générale, du vestimentaire, des produits artisanaux et manufacturés, et les produits utilisés dans les cultes endogènes. La commune dispose de six (6) marchés à savoir : marché de Djankasse, marché de Keta-Akoda, ancien et nouveau marchés de Togoville, ancien et nouveau marchés de Badougbe.

1.3. Cartographie des aléas

Alea 1 : inondations

Les inondations au niveau de la commune sont dues à la concentration de fortes pluies sur une courte période, mais la pluviométrie à elle seule ne suffit pas pour expliquer le phénomène. Les inondations tirent aussi leur source de l'installation anarchique des habitations et de l'absence des ouvrages de drainage des eaux pluviales et d'assainissement, de la mauvaise gestion des ordures ménagères empêchant le passage d'eau dans les caniveaux. L'aléa inondation peut aussi entraîner des épidémies (choléra, paludisme, etc.). Il est moins fréquent dans la commune de Vo 2.

Alea 2 : vents violents

Les vents violents, moins fréquents dans la commune Vo 2, arrivent avec une vitesse relativement moyenne.

Alea 3 : incendies/feux de végétation

Il est caractérisé par son pouvoir à s'étendre rapidement et ses conséquences destructrices tant sur l'environnement dans lequel il évolue que sur les êtres vivants. Ce phénomène se produit dans la commune Vo 2 et a souvent pour cause des installations électriques défectueuses ou surchargées, des sources de chaleur encombrées, une cuisine laissée sans surveillance, les feux criminels et de chasse, la carbonisation et les fumeurs indéliçats, etc.

Alea 4 : Erosion pluviale/des sols

L'érosion pluviale est accélérée par l'intensité des pluies, la saturation d'eau du sol, une forte pente, et la dynamique du lac. Elle est un risque répertorié par la commune et entraîne des pertes de sol, d'habitations, la formation de rigoles et de ravins, le lessivage du sol, ainsi que la dégradation des infrastructures. Les localités les plus touchées de Vo 2 sont Togoville, Anyronkopé et Badougbé.

Alea 5 : épidémies/ épizooties/épiphyties

La commune fait face au risque d'épidémie/épizootie pouvant entraîner une augmentation du taux de mortalité et d'handicap. Ce risque est permanent et toute la commune y est exposée. Les plus récurrentes sont : le Choléra, la dengue, la fièvre jaune, la rougeole, les pestes des petits ruminants, volailles, et porcine.

Alea 6 : Sécheresse

La commune Vo 2 enregistre fréquemment des poches de sécheresse. Elles surviennent généralement entre les mois d'avril et juin, puis entre septembre et octobre. Pour la campagne agricole 2023-2024, elle a connu une poche de sécheresse au cours de la grande saison des pluies ayant entraîné une baisse de rendement agricole.

Aléa 7 : Pollution

La pollution dans la commune Vo 2 est principalement due à la poussière issue de l'extraction des phosphates à Kpémé.

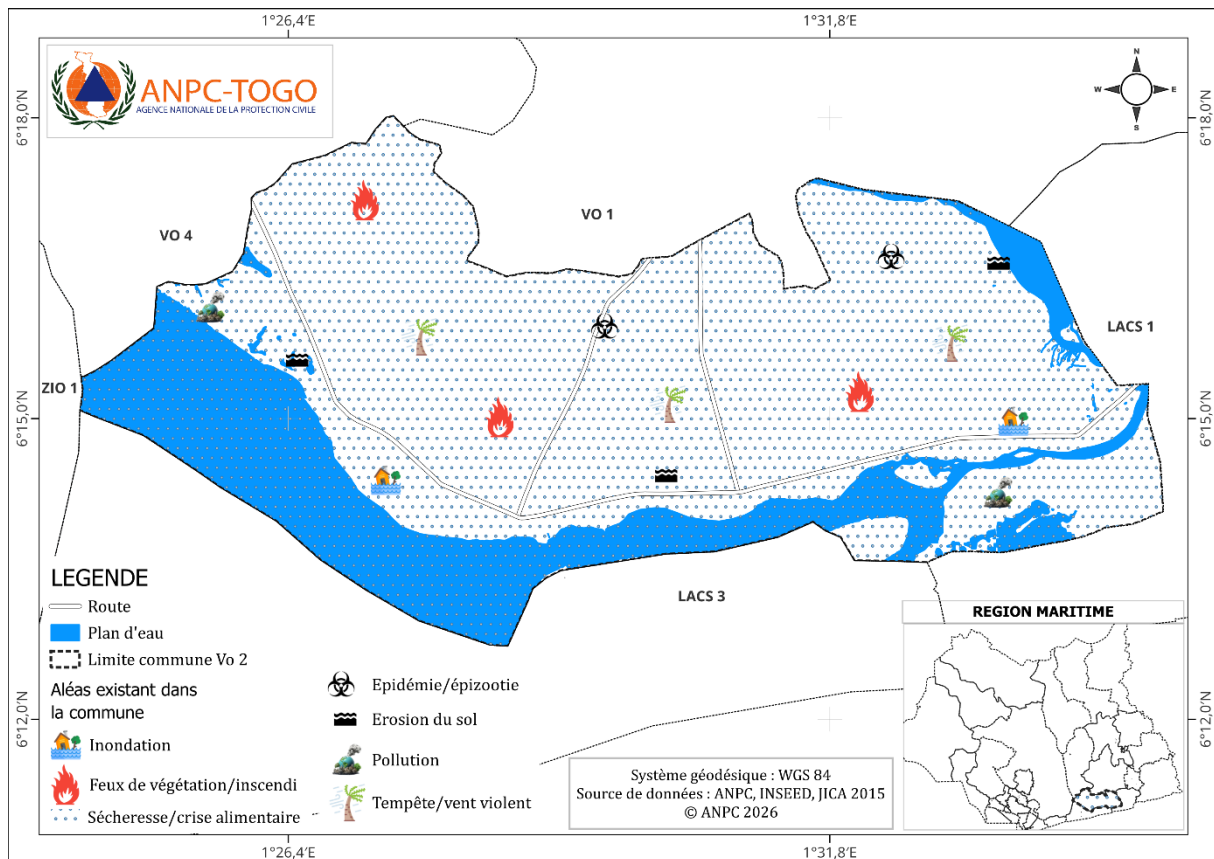


Figure 1 : Carte des aléas de la commune

2 HIÉRACHISATION DES RISQUES

Selon les analyses de la cartographie des aléas, il apparaît que les aléas majeurs identifiés actuellement sont les suivants : inondations, tempêtes/vents violents, incendies/feux de végétation, érosion pluviale/des sols, épidémies/épizooties/épiphyties, sécheresse/crise alimentaire et pollution industrielle.

La méthode d'hiérarchisation utilisée consiste à calculer dans un premier temps la sévérité de chaque aléa sur une période donnée (au moins 5 ans). Les aléas sont ensuite hiérarchisés sur la base de la valeur de leurs sévérités. La sévérité est obtenue par le produit de la valeur de la probabilité et celle de l'impact comme suit : $\text{Sévérité} = \text{Probabilité} \times \text{Impact}$.

La probabilité est estimée sur la base de la fréquence de survenue de l'aléa sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte).

L'impact est une estimation des pertes potentielles sur la population, les biens, les services, les moyens de subsistance et l'environnement exposés. La mesure de l'impact se fait sur la base de plusieurs indicateurs selon l'aléa considéré. Une note est affectée à chaque indicateur sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte). Les valeurs des indicateurs sont ensuite agrégées pour disposer de la valeur de l'impact.

Les résultats de la hiérarchisation des aléas se présentent dans le tableau (No1) ci-dessous

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités

Aléas	Probabilité de survenue	Sévérité	Moyenne	Rang
Inondations	4	4	4	6 ^{ème}
Tempêtes/vents violents	5	4	4,5	5 ^{ème}
Feux de végétation /Incendies	6	6	6	3 ^{ème}
Erosion pluviale/sols	9	9	9	1 ^{er}
Epidémies/ épizooties/épiphyties	3	6	4,5	4 ^{ème}
Sécheresse/crise alimentaire	6	9	7,5	2 ^{ème}
Pollution industrielle.	3	3	3	7 ^{ème}

A l'issue de la hiérarchisation, les trois principales contingences retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois, se présentent dans l'ordre suivant : érosion pluviale/sols, sécheresse/crise alimentaire et incendies/feux de végétation.

3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS

3.1 Définition des scénarii

3.1.1 Contingence 1 : Érosion pluviale/des sols

Meilleur cas	Quelques localités de la commune connaissent des pluies diluviennes avec des dégâts mineurs sur les sols de la commune
Cas probable	Plusieurs localités de la commune connaissent des pluies diluviennes entraînant des dégâts matériels
Pire cas	La majorité des localités de la commune connaissent d'intenses pluies diluviennes entraînant des dégâts importants : détachement des particules de sols ou de matériaux entraînant la dégradation des sols, la baisse des rendements, la formation des rigoles et ravines, la dégradation des infrastructures, la destruction des habitations et des déplacements de population, etc. Amplitude : 50 % du territoire le long du lac Localisation : Togoville, Djankassè, Badougbé, Anyro-kopé, Kouenou, Ekpui et kéta-Akoda

3.1.2 Contingence 2 : Sécheresse/crise alimentaire

Meilleur cas	Quelques localités de la commune connaissent des séquences sèches qui occasionnent des dégâts très négligeables sur les activités agro-sylvo-pastorales.
Cas probable	La majorité des localités de la commune connaissent une irrégularité des pluies et des poches de sécheresse, ce qui impacte la production agro-sylvo-pastorale, exposant la population à l'insécurité alimentaire.
Pire cas	La majorité de la commune est touchée par des situations de sécheresse qui occasionnent de la famine et d'énormes pertes. Principalement, on note la disparition des moyens d'existence, épuisement des stratégies d'adaptation par 80% des ménages, enregistrement massive des cas de malnutris dans les centres de santé suivi de dizaine de décès dus à la faim Amplitude : 60 % du territoire de la commune Localisation : Tout le territoire communal.

3.1.3 Contingence 3 : Feux de végétation/incendies

Meilleur cas	Certaines localités de la commune connaissent des feux de végétation normaux et des incendies qui occasionnent des dégâts matériels très négligeables.
Cas probable	Plusieurs localités de la commune connaissent des feux de végétations et incendies qui occasionnent d'importants dégâts tels que la destruction des champs, des plantations, des récoltes, des infrastructures socio-économiques, des maisons d'habitation faisant des blessés.
Pire cas	Tous les cantons de la commune ont été touchés par les feux de végétations/incendies d'une violence sans précédent ravageant tout et occasionnant d'énormes dégâts matériels et humains. Principalement on note la perte des animaux la destruction des récoltes, champs, plantations, des stocks alimentaires, des infrastructures socio-économiques et collectives. Sur le plan humain, on enregistre plus de cent (100) blessés graves, cinq (05) morts et plusieurs centaines de sans-abris. Par ailleurs, on dénombre plus de quatre cent (400) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie, des maladies pulmonaires et à l'insécurité alimentaire. Amplitude : 60 % du territoire de la commune Localisation : les deux cantons de la commune.

3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles

3.2.1 Cas de la contingence 1 : Érosion pluviale/des sols

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Superficie de sols dégradée ; Nombre de rigoles et de ravines formées ; Nombre d'habitations et d'infrastructures socio-économiques détruites ; Nombre de déplacés	-Destruction des infrastructures socio collectives (cimetières, églises, écoles etc.) ; Problèmes d'hygiène ; Baisse de rendement ; Déplacement des populations ; Charge supplémentaire des familles d'accueil ; Perte d'emploi ; Pertes de revenus.

3.2.2 Cas de la contingence 2: Sécheresse/crise alimentaire

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Faible pluviométrie, forte température, irrégularité des pluies, flétrissement/jaunissement des cultures, Apparition des insectes ravageurs (CLA)	Tarissement des cours et retenues d'eau, des puits/forages, Assèchement de la végétation et des cultures, Perte de la biodiversité, Faible productivité agricole et animale, Déplacement des populations, Pollution d'eau, Augmentation des cas de maladies diarrhéiques dus à la consommation d'eaux polluées, Augmentation des conflits sociaux, Augmentation des cas de maladies respiratoires et cutanées ; Augmentation de la malnutrition, Augmentation des cas d'incendies/feux de végétation, Perturbation des activités socio-économiques

3.2.3 Cas de la contingence 3 : feux de végétation/incendies

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Feux de chasse	Pertes économiques
Feux de récolte de miel sauvage	Pertes en vies humaines et animales
Feux pastoraux de renouvellement de pâturage	Pertes des productions agricoles et insécurité alimentaire
Feux d'aménagement du territoire	Ralentissement des activités économiques
Feux rituels ou cultuels	Destruction des plantations et des aires protégées
Feux criminels	Destruction des habitations
Feux accidentels	Disparition des espèces animales et végétales
	Dégradation des sols (destruction des matières organiques du sol)

4 CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE

4.1 Capacités des acteurs d'intervention

Le plan local de réduction des risques de catastrophes prend en compte les actions de résilience pour réduire substantiellement la vulnérabilité de la commune face aux risques majeurs. Ce plan renseigne sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la municipalité en matière de RRC. Il décline les actions prioritaires notamment, la compréhension des risques de catastrophes, le renforcement de la gouvernance en RRC, l'investissement en RRC et le renforcement de l'état de préparation de la commune en cohérence avec les principaux aléas retenus.

En outre la commune Vo 2 dispose d'un plan de développement communal (PDC) depuis 2023. Bien qu'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) ait été élaboré pour Togoville en 1985, il est largement dépassé et n'a pas connu de révision. A Badougbé, un Schéma directeur est élaboré et en cours d'adoption. Il est à noter aussi qu'un Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vo 2 est en cours d'élaboration.

Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune Vo2

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Mairie	Togoville	Personnels (16) et le SG, Maire, Conseillers (11) et Personnels techniques (03)	01 VL, 04 motos tout terrain, petits outillages de travaux publics	Coordonner toutes les actions de prévention, préparation et de réponse aux situations d'urgence en collaboration avec les sectoriels (construction et entretien des ouvrages d'assainissement, gestion des déchets solides et boues de vidange, délivrance des permis de construire, acquisition/réquision du matériel d'intervention, évaluations post-catastrophes, assistances humanitaires, etc.)
ANPC	Aného	Chef d'antenne (01) Cadres (08)	01 VL, 02 motos tout terrain, stock de non vivres, pirogues, gilets de sauvetage, tentes	Gérer les situations d'urgences et/ou de catastrophes (évaluations rapides post catastrophes et assistance humanitaire, IEC, etc.).
Solidarités	Vogan	DP Assistants sociaux (02)	01 moto tout terrain, stock de non vivres, tentes.	Faire des évaluations rapides post catastrophes ; Fournir une assistance humanitaire et le soutien psychosocial ; Réaliser les IEC
Eau et assainissement (Hydraulique, TdE)	Vogan /Aného	Agents formants (00)	Adduction TdE dans la Commune, 02 châteaux d'eau, 11 forages	Assurer l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux ouvrages d'assainissement à la population Réaliser les IEC sur l'ingénierie sociale autour des points d'eau Faire la prévision des crues des cours d'eau Collecter les données hydrologiques pour le SAP
Santé	Tous les cantons	Personnel (33)	09 USP, (02) Centre de santé confessionnels, Blocs de latrines en milieu scolaire, Stocks de produits de soin	Assurer la prise en charge, la surveillance épidémiologique, le WASH et le PEV. Mettre à disposition des centres de santé pour servir de sites d'accueil
Education	Tous les villages	Enseignants	32 EPP, 07 CEG, 03 Lycées	Assurer l'éducation sur la RRC à travers l'intégration de la thématique dans les curricula scolaires

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
				Mettre à disposition les établissements scolaires pour servir de sites d'accueil
FDS	Togoville	01 Brigade de gendarmerie et 01 Commissariat	Des moyens logistiques disponibles : 01 VL, 04 motos	Assurer la sécurité des personnes et des biens Participer au secours d'urgence Renseigner les autorités locales
Agriculture	Togoville et Anyronkopé	Conseiller Technique en Gestion d'Entreprises Agricoles (CTGEA) (02)	02 motos	Assurer l'appui conseil aux agriculteurs Appuyer les organisations d'agriculteurs en intrants et équipements agricoles
Croix rouge togolaise (CRT)	Vogan		Kits de premiers secours	Faire la prévention des RC ; Assurer les premiers secours Collecter de données pour le SAP communautaire (Balises d'alerte) ; Faire la formation en premier secours ; mettre en place les équipes locales de réponse aux catastrophes (CDRT)
OSC	Togoville	Responsables d'ONG et Associations (09)	Des moyens logistiques disponibles	Contribuer au renforcement de la résilience face aux RRC à travers les activités communautaires
Télécommunications	Togoville	Personnel : 04	Yas, Moov	Assurer la diffusion de l'information, sensibilisation, Communication pour le changement de comportement, Assurer la bonne couverture du réseau téléphonique et internet

4.2 Hypothèses de planification

4.2.1 Hypothèses de planification de la contingence 1 : Érosion pluviale/des sols

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement ; Difficulté d'accès à la zone/Insécurité	Installation des postes de soins mobiles ; Aménagement des voies ; Evacuation par voie aérienne ; Mobilisation de la logistique des privés et OSC ; Renforcement de la présence des FDS
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, refus et faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, Eglises, centre communautaire...), sensibilisation des familles ; aménagement des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les victimes surtout les plus vulnérables bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Manque des spécialistes	Formation des spécialistes
Les cas de malnutrition sont pris en charge	Absence d'aliments nutritifs appropriés, Insuffisance du personnel soignant, Insuffisance de moyens financiers.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora). Renforcement des capacités du personnel soignant et les ASC.
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Inexistence des magasins de stockage Insuffisance des vivres et non vivres sur le marché local Difficulté d'accès à la zone/Insécurité	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) Construction des magasins de stockage Pré positionnement des vivres et non vivres Assistance par largage Aménagement des voies Renforcement de la présence des FDS
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Insuffisance de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, du privé, des ONG et de la diaspora); Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.
Les habitations et les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora).

4.2.2 Hypothèses de planification de la contingence 2 : sécheresse/crise alimentaire

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
L'approvisionnement en eau potable est assuré	Insuffisance de moyens financiers, logistique, Difficulté d'accès à la zone/Insécurité.	Mobiliser les ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) ; Aménager les voies et renforcer la présence des FDS
Les ménages sous pression sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable		
Des sites de pâturages et points d'eau sont aménagés	Insuffisance des moyens financiers et la non disponibilité des terres	Mobiliser les ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) et mettre à disposition les terres.
Les enfants déplacés sont scolarisés	Insuffisance de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant	Installer, équiper les salles de classes mobiles et recruter le personnel enseignant

4.2.3 Hypothèses de planification de la contingence 3 : feux de végétation/incendies

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
L'expansion du feu est maîtrisée à temps	Insuffisance des moyens d'intervention ; Insuffisance des services de secours à proximité ; Insuffisance de ressources financières ; Difficulté d'accès à la zone de sinistre/Insécurité ; Vents violents ; Fortes températures	Acquisition des moyens d'intervention et installation du système de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les installations à haut risque Renforcement du maillage territorial du CSP et de la présence des FDS Intervention par voie aérienne Réalisation des pare feux et les feux précoces Création des brigades dotées de moyens d'intervention rapide Mobilisation des ressources internes (FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora)
Les lieux de sinistre sont sécurisés par les FDS	Insuffisance de moyens roulants, financiers et humains	Renforcement des ressources humaines et matérielles Mobilisation des ressources internes (FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora)
Les personnes et les biens sont mis à l'abri du danger et reçoivent les soins adéquats	Insuffisance des moyens d'intervention et du personnel Insuffisance des services de secours à proximité	Acquisition des moyens d'intervention Renforcement du personnel d'intervention Renforcement du maillage territorial du CSP et de la présence des FDS Construction des centres d'accueil Installation des postes de soins mobiles

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
	Insuffisance des centres d'accueil Inaccessibilité des zones de sinistres/Insécurité	
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement difficulté d'accès aux zones de sinistre/Insécurité	Acquisition des moyens de déplacement, Installation des postes de soins mobiles ; Aménagement des voies, Evacuation par voie aérienne ; Mobilisation de la logistique des privés et OSC ; Renforcement de la présence des FDS.
Les ménages sinistrés/déplacés/sans abris sont assistés en vivres, non vivres	Insuffisance de moyens financiers et matériels ; Insuffisance des magasins de stockage ; Insuffisance des vivres et non vivres sur le marché local ; Difficulté d'accès aux zones de sinistre/Insécurité	Mobilisation des ressources internes (FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) Construction/Aménagement des magasins de stockage Pré positionnement des vivres et non vivres Assistance par largage Aménagement des voies Renforcement de la présence des FDS
Les sinistrés/déplacés/sans abris sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, refus et faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centre communautaire...), sensibilisation des familles ; construction des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes (FACT et recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les habitations et infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes (FACT et recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les victimes bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Recrutement et renforcement des compétences des psychologues et des assistants sociaux.
Les sinistrés/victimes bénéficient d'un appui pour la reprise de leurs activités	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes (FACT et recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora). Souscription des victimes aux programmes d'appui initiés par l'Etat (FNFI, etc.)
Les enfants déplacés sont scolarisés	Insuffisance de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant	Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant

5 PLAN DE REPONSE

5.1 Plan de réponse de la Contingence 1 : Erosion pluviale/des sols

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et autorités locales.	
b. Objectifs (pour 200 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et non vivres ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations endommagées et détruites ; - Aménager les voies d'accès alternatives - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
ANPC, Mairie, CSP, Directions préfectorales de l'Agriculture, Santé, Solidarités, Environnement, ANADEB, Mairie, Organisations villageoises, chefferie traditionnelle, SNU, ONG/OSC, CRT, FDS.	-Assurer le secours et sauvetage ; -Collecter, analyser et diffuser les données ; -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; -Distribuer les vivres et les biens non alimentaires, les intrants agricoles et les médicaments ; -Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées ; -Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après l'érosion pluviale/des sols ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; -Sécuriser et protéger les personnes affectées et leurs biens.
e. EVALUATION	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, Eau et assainissement, Travaux publics/Pistes rurales, CRT, VPC, OSC...	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des OSC et du secteur privé.	
Ressources Matérielles	
- Logistique de la mairie - Logistique de la gendarmerie et de la police - Logistique des Sapeurs-pompiers et ANPC - Logistique des différentes Directions préfectorales. - Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.
g. Ressources financières	
Ressources financières internes	

Ressources de l'Etat, Mairie, des OSC et des Privés	Créer un fonds d'aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts (24 heures)	Directions préfectorales, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la commune, élus locaux, l'administration communale, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Directions préfectorales, Mairie, Croix-Rouge. SNU. OSC. etc.	Maire

5.2 Plan de réponse de la Contingence 2 : Sécheresse/crise alimentaire

a. Déclaration de l’urgence		
L’urgence est déclarée par le Maire sur la base des informations du Cadre harmonisé.		
b. Objectifs (pour 250 ménages et infrastructures socio-collectives)		
Assister les personnes affectées en vivres et non vivres, Assurer la prise en charge psychosociale des personnes affectées, Renforcer les moyens de production des personnes affectées, Approvisionner les zones sinistrées en eau.		
c. Coordination		
Acteurs	Activités	
Maire, DP Agriculture	Assurer la coordination de la préparation et de la réponse	
d. Mise en œuvre		
Acteurs	Activités	
Mairie, ANPC, Directions préfectorales de l’Agriculture, Santé, Solidarités, Environnement, Eau et assainissement, Coordination programme Africa Risk Capacity (ARC)- Togo, CRT, Organisations villageoises, ONG	Collecter les données, analyser et diffuser les informations, Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées, Distribuer les vivres, les intrants agricoles et les médicaments, Sensibiliser les populations affectées sur les bonnes pratiques alimentaires, d’hygiène et d’assainissement, Promouvoir l’agriculture intelligente face au climat, Renforcer les moyens de production des personnes affectées Approvisionner les zones sinistrées en eau.	
e. EVALUATION		
Acteurs		Activités
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, WASH, Environnement, Gendarmerie, VPC, Police et CRT.		Evaluer les dégâts, dommages, pertes et besoins d’assistance.
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d’agents de l’Etat, des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
Logistiques des différentes Directions préfectorales Logistiques des OSC et de la CRT.		Moyens à disponibiliser avec le concours du Maire

g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Fonds du gouvernement, Fonds Locaux (Municipalité, Privé, OSC).	Créer un fond d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires techniques et financiers et de la diaspora	Organiser des tables rondes pour la mobilisation des ressources.	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (15 jours)	Mairie, ANPC, Directions Préfectorales ; CRT, Agences du Système des Nations Unies présentes dans la région, Société civile	Mairie
Monitoring	Mairie, ANPC, Directions préfectorales, CRT, Agences du Système des Nations Unies, Société civile	Mairie

5.3 Plan de réponse de la Contingence 3 : feux de végétation/incendies

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et des autorités locales.	
b. Objectifs (pour 1 000 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations endommagées et détruites ; - Aménager les voies d'accès alternatives - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et de relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, CSP, FDS Directions préfectorales de l'Agriculture, Santé, Solidarités, Environnement, Chefferie traditionnelle, Organisations villageoises, SNU, ONG/OSC.	- Assurer le secours et sauvetage ; -Collecter les données, analyser et diffuser les informations ; -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; -Distribuer les vivres et non vivres, les intrants agricoles et les médicaments ; -Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après le sinistre ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; -Sécuriser et protéger les personnes affectées et leurs biens ; -Appuyer les producteurs pour la reprise des activités
e. EVALUATION	
Acteurs	Activités

Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, Eau et Assainissement, Travaux publics/Pistes rurales, VPC, CRT, OSC, etc.	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.	
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
• Logistique de la mairie • Logistique de la gendarmerie et de la police • Logistique des Sapeurs-pompiers et ANPC • Logistique des différentes Directions Régionales. • Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Ressources de l'Etat, mairie, des OSC et des Privés	Créer un fonds d'aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora,	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (24 heures)	Mairie, ANPC, Solidarités, Agriculture, Environnement, Santé, Croix-Rouge, OSC, etc.	Mairie
Monitoring	Mairie, Directions préfectorales et régionales de l'Environnement, ANPC, Action sociale, Croix-Rouge, OSC, etc.	Mairie

6 BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux trois contingences retenues à savoir l'érosion pluviale/sols, sécheresse/crise alimentaire, feux de végétation/incendies.

N°	Intitulés	Erosion pluviale/des sols	Sécheresse/crise alimentaire	Feux de végétation/incendies	TOTAL
1	Préparation	9 500 000	39 000 000	45 000 000	48 500 000
2	Réponse	69 475 000	87 000 000	30 900 000	187 375 000
3	Relèvement	10 000 000	62 000 000	25 000 000	97 000 000
4	Coordination	4 448 750	9 400 000	5 045 000	18 893 750
TOTAL		93 423 750	197 400 000	105 945 000	396 768 750

Le coût total du Plan de Contingence 2026-2028 de la commune Vo 2 s'élève à **trois cent quatre-vingt-seize millions sept cent soixante-huit mille sept cent cinquante francs (396 768 750) FCFA** sous réserve des coûts non estimés (PM).

7 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES

Le Maire est responsable de la mise en œuvre du plan communal de contingence en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique des antennes de l'ANPC. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal

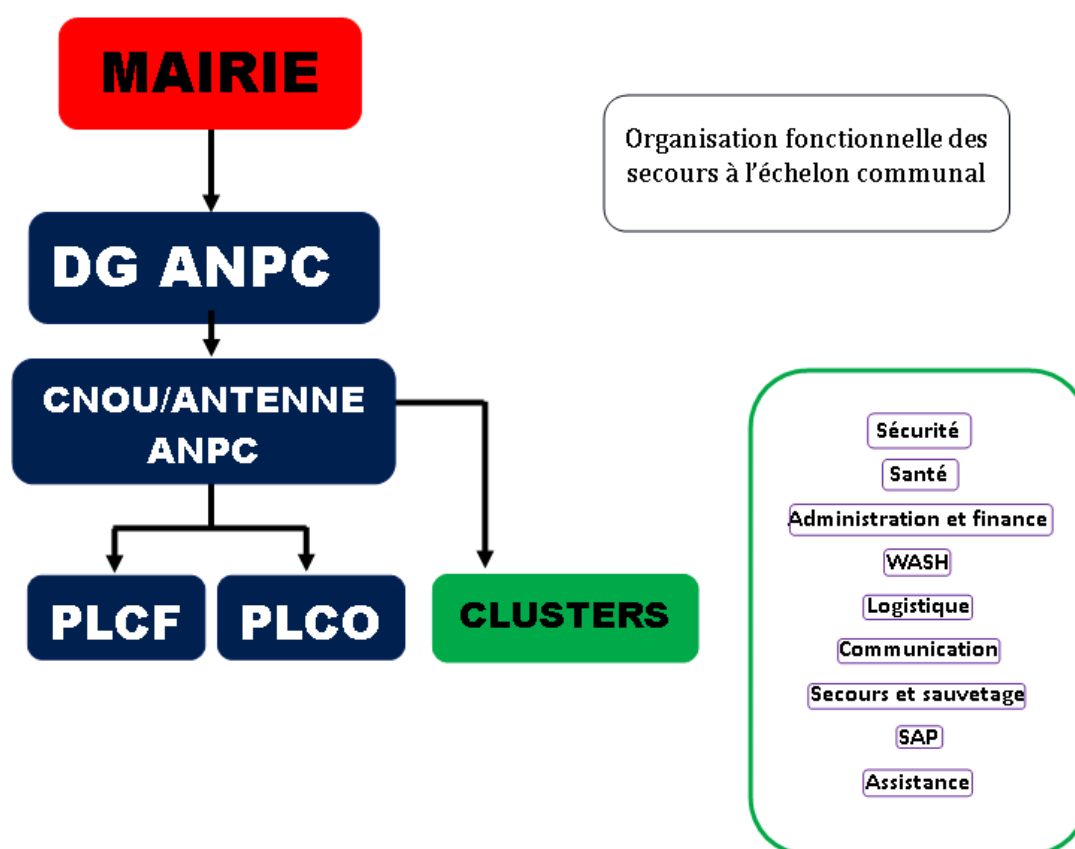


Figure 2 : Schéma de la coordination

Conclusion

Le profil humanitaire de la commune présente des aléas d'ordre naturel et anthropique à savoir les inondations, érosion pluviale/des sols, tempêtes/ vents violents, feux de végétation/incendies, pollution, épidémies/ épizooties/épiphyties et la sécheresse. L'analyse des données desdits aléas collectées auprès des acteurs locaux de RRC a permis de retenir les aléas majeurs objet du présent plan.

L'atelier d'élaboration du PCC a retenu sur la base de la grille d'analyse, trois aléas qui sont apparues comme les plus récurrents et les plus sévères dans le contexte de la commune. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de la commune de Vo 2 intervenant dans la RRC. Il reste un outil d'orientation, d'aide à la prise de décision et de plaidoyer.

Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (autorités administratives, autorités traditionnelles et coutumières, services techniques préfectoraux, Organisations de la Société Civile, médias, Comités de Développement à la Base, etc.). Ceci nécessite pour son appropriation, une large diffusion à travers les canaux les plus appropriés de la commune. Ce plan est dynamique et peut être actualisé suivant l'évolution de la situation humanitaire de la commune.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Aléa : un aléa est un phénomène naturel ou provoqué par l'homme, qui peut causer des dommages physiques, des pertes économiques, ou menacer la vie humaine et le bien-être, s'il se produit dans une région habitée par l'homme, une zone agricole ou industrielle.

Catastrophe : Evénements, ou succession d'événements, qui crée des victimes et provoque des dommages et/ou des pertes dans les biens, l'infrastructure, les services vitaux et les moyens de subsistance, à un degré qui dépasse les capacités normales des communautés de faire face sans assistance extérieure.

Assistance humanitaire : consiste en la fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, d'abris, de médicaments, de soins médicaux et de toute autre aide similaire, indispensable à la survie des populations et propre à alléger la souffrance des victimes.

Evaluation des aléas ("analyse" des aléas) : Processus par lequel on estime, pour une zone définie, les probabilités d'occurrence d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une magnitude donnée, dans un laps de temps spécifié. L'évaluation des aléas implique l'analyse de témoignages historiques formels ou informels, et une interprétation qualifiée des cartes topographiques existantes, géologiques, géomorphologiques, hydrologiques, et de celles montrant l'usage du sol.

Évaluation des risques (analyse des risques) : Processus par lequel sont déterminées la nature et l'amplitude des pertes (dus à une catastrophe) qui peuvent être anticipées dans une région particulière et dans un laps de temps spécifié. Une évaluation des risques implique une analyse et une combinaison des données théoriques et des données empiriques sur les points suivants : les probabilités de réalisation d'aléas de catastrophes connues, de forces ou d'intensités données, pour chaque région ("carte des aléas"); les pertes (aussi bien physiques que fonctionnelles) attendues de l'impact de chaque menace de catastrophe potentielle, pour chaque élément menacé, dans chaque zone ("analyse de la vulnérabilité" et "estimation des pertes attendues").

Résilience : Aptitude d'un individu, d'une communauté, ... à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

Risque : Pour des raisons pratiques, le risque est défini comme les pertes attendues (pertes de vies, blessures, dommages à la propriété, grave perturbation des activités économiques) causées par un phénomène particulier. Le risque est fonction de la probabilité d'occurrence particulière des aléas et des pertes que chacun d'eux va causer.

Vulnérabilité : Degré auquel une communauté, une structure, un service ou une région géographique vont vraisemblablement souffrir des dommages ou de graves perturbations sous l'impact d'une catastrophe menaçante particulière, dommages dus à leur nature, à leur type de construction, et à leur proximité d'une zone dangereuse ou d'une région favorable aux catastrophes.

Annexe 1 : Budget détaillé du plan de réponse à l'érosion pluviale/des sols

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et structures responsables
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Organiser des campagnes de sensibilisation, d'information, d'éducation et communication sur la gestion durable des terres en début de chaque saison pluvieuse (02).	1 000 000		1 000 000	1 000 000	Toute l'année en collaboration avec l'ANPC et le MERFPCCC
1.2	Formation sur les pratiques agroécologiques (rotation culturale), agroforesterie et sur les techniques de conservation des sols (cordons pierreux, haies vives, etc.).	2 500 000		2 500 000	2 500 000	En collaboration avec l'ANPC et le MERFPCCC
1.3	Appuyer les activités communautaires de résilience (reboisement participatif des zones à forte pente ou dégradées, installation de cordons pierreux et de haies vives)	5 000 000		5 000 000	5 000 000	Toute l'année
1.4	Renforcer la collecte et tri des déchets	1 000 000		1 000 000	1 000 000	toute l'année
Sous-Total I					9 500 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et structures responsables
2.1	Prise en charge médicale des sinistrés (50 blessés/malades)	2500000 (50*50000)		2500000 (50*50000)	2 500 000	Mai à Novembre en collaboration avec la DPS
2.2	Approvisionnement en eau potable	_ Carburant (1000 litres*2camions citernes)		_ Carburant (1000 litres*2camions citernes)	775 000	
2.3	Distribution des poubelles et sacs poubelles aux sinistrés	1 200 000		1 200 000	1 200 000	avril à juin et septembre à novembre
2.4	Assistance en vivre, non vivre et eau potable	_3 repas / jour pour les sinistré sur les sites d'accueil pour 200 ménages (1000 personnes) __ acquisition de 350 sacs de maïs et 350 sacs de riz pour les sinistré non relocalisés	_3 repas / jour pour les sinistré sur les sites d'accueil pour 200 ménages (1000 personnes) __ acquisition de 350 sacs de maïs et 350 sacs de riz pour les sinistré non relocalisés	50 000 000	50 000 000	mai- juin et septembre - octobre en collaboration avec l'ANPC et du MSGFPE
2.5	Installation des sinistrés sur les sites d'accueil	Acquisition, convoyage, montage de tente		Acquisition, convoyage, montage de tente	10 000 000	
2.6	Sécurisation des sites d'accueil	500 000		500 000	500 000	

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et structures responsables
2.7	prise en charge psychosociale des victimes	500 000		500 000	500 000	
2.8	scolarisation de 200 élèves déplacés	2000000 (200 élèves * 20000 F)		2000000 (200 élèves * 20000 F)	4 000 000	
Sous-Total II					69 475 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Reconstitution du couvert végétal	PM	PM	PM	PM	Pluriannuelle
3.2	Appui aux ménages sinistrés pour la relance des AGR	Transfert monétaire à 200 sinistrés		Transfert monétaire à 200 sinistrés	10 000 000	Après la crise
Sous-Total III					10 000 000	
TOTAL					88 975 000	
Coordination (5%)					4 448 750	
TOTAL GENERAL					93 423 750	

Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse à la sécheresse/crise alimentaire

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et structure responsable
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources financières	500 000	Décembre - Janvier Mairie
1.2	Mise à disposition des terres	Ressources financières, Carburant (100 litres) Ressources humaines	Ressources humaines Carburant (100 litres)	Ressources financières	1 000 000	janvier à mars mairie
1.3	Aménagement de pâturages et points d'eau	Ressources financières, Ressources humaines, Terres	Ressources humaines	Ressources financières, terres	1 500 000	janvier à mars Mairie et agriculture
1.4	Pré positionnement des vivres, non vivres	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources financières	30 000 000	Juillet Mairie et ANPC
1.5	IEC (émissions radio, sensibilisation de masse, kits de communication...)	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources financières	500 000	Avril Mairie et ANPC et agriculture
1.6	Acquisition de 9 bâches à eau	Ressources financières	Néant	Ressources financières	7 000 000	Mai Mairie
Sous-Total I					39 000 000	

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et structure responsable
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Distribution d'eau potable	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources financières	Ressources humaines	PM	Aout en collaboration avec l'assainissement
2.2	Assistance en vivres, non vivres et en eau potable aux ménages sous pression	Ressources humaines, Kits d'assistance	Ressources humaines	Kits d'assistance	100 000 000	décembre à mars en collaboration l'agriculture et action sociale et l'ANPC
2.3	Utiliser les sites de pâturages et points d'eau	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	1 000 000	juin à octobre en collaboration avec l'agriculture, l'environnement et les FDS
2.4	Sécurisation des sites d'accueil	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	2 000 000	juin à novembre en collaboration avec les FDS
2.5	Approvisionnement en eau potable, avec 1 fourgon	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	3 000 000	juillet à décembre en collaboration avec le CSP
2.6	Sensibilisation aux producteurs	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	1 000 000	janvier à décembre en collaboration avec l'agriculture
Sous-Total II					107 000 000	

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et structure responsable
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Appui aux producteurs en intrants agricoles (engrais + semences)	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	5 000 000	mars et avril en collaboration avec l'agriculture
3.2	Appui aux producteurs agricoles vulnérables pour la préparation des parcelles de production (labour : 300 ha)	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	12 000 000	mai et juin en collaboration avec l'agriculture
Sous-Total III					17 000 000	
TOTAL					163 000 000	
Coordination (5%)					8 150 000	
TOTAL GENERAL					171 150 000	

Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux feux de végétation/incendies

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et structure responsable
I	ACTIVITES DE PREPARATION					

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et structure responsable
1.1	Mise en place et dynamisation des comités anti feu	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	
1.2	Accompagner la population à la souscription des assurances incendies	500 000	-	500 000	500 000	
1.3	IEC	500 000	-	500 000	500 000	
1.4	Installation des systèmes de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les installations à risques particuliers	PM	PM	-	PM	
1.5	Prépositionnement des vivres et non-vivre	vivres et non-vivre et carburant		35 000 000	35 000 000	
1.6	Elaboration des plans d'évacuation rapide	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	
1.7	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques ...)	200	-	200	4 000 000	
Sous-Total I					45 000 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Maitrise de l'expansion du feu	PM	PM	PM	PM	

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et structure responsable
2.2	Sécurisation des lieux de sinistre	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	
2.3	Secours et sauvetage des personnes et des biens	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	
2.4	Prise en charge des victimes (médicale, psychosociale)	100 kits	0	100	5 000 000	
2.5	Evacuation des blessés	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	
2.6	Assistance en vivres et non vivres (Maïs, Riz, Huile, pâte alimentaire, kits de cuisine, conserves, tôle, points, sucre, moustiquaire, natte torche, savon, etc.)	RH et carburant	RH	5 000 000	5 000 000	
2.7	Accueil et installation des sinistrés	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	
2.8	Scolarisation des enfants déplacés	300	0	300	4 500 000	
2.9	Fourniture des kits d'accompagnement aux ménages sinistrés	200	0	200	10 000 000	
2.10	Acquisition de poubelles	10	0	100 000	100 000	

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et structure responsable
2.11	Construction des ouvrages sanitaires (latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	6	0	6	1 800 000	
Sous-Total II					30 900 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Fourniture de moyens de production aux sinistrés	Agriculture	Semences améliorés, intrants agricoles	25 000 000	25 000 000	
3.2	Réhabilitation des habitations et édifices endommagés	ANPC	PM	PM	PM	
Sous-Total III					25 000 000	
TOTAL					100 900 000	
Coordination (5%)					5 045 000	
TOTAL GENERAL					105 945 000	

Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires

N°	Structures	Nom et prénoms	Titres	Contact
1	Mairie Vo 2	TOMEGA Dominique	Maire	90137747
2	Mairie Vo 2	NONNKPO Kossi	SG	90711278
3	Direction Préfectorale des Solidarités	DATAGNI N'Dombe	Directeur préfectoral	90337534
4	Direction Préfectorale de la Santé	Dr KLEVO	Directeur préfectoral	90381673
5	IEPP	ANANI	Chef d'inspection	90277213
6	Direction Préfectorale de l'Agriculture	TREKU Komlan Asafo	Directeur préfectoral	91289415
7	Radio communautaire, ATOP, Presses écrite et en ligne	AMOUZOU	Directeur ATOP	99094867
8	Direction Préfectorale de l'Environnement	Capitaine KATICHE Tchaa Pégbézim	Directeur Préfectoral	90192983
9	Gendarmerie	KOUNDE N'poh	CB	93570342
10	Commissariat de Police du Vo 2	ESSE Toyi	Commissaire de la commune Vo 2	
11	Croix rouge Togolaise section locale		Président local	
12	Chef canton Togoville	Togbui Kwassi MLAPA VI	Chef canton	97581868
13	Chef canton Anyronkopé	Togbui DRAVI Anyron Sassouvi IV	Chef canton	90097737
14	Président CVD Kéta-Akoda	SENAYA Messanh	Président	93644481
15	ONG De Thuishaven	KAMALON Roméo	DG	97422302